

Éléments complémentaires

J'ajoute sur la base de votre questionnaire des réponses complémentaires.

Si vous êtes élu(e) aux prochaines élections :

- Quelle politique à destination des modes actifs (vélo et piétons) souhaitez-vous mettre en place ?

Figure dans le texte préalable.

- Quel sera votre objectif concernant la part des déplacements effectués en modes actifs au niveau de l'agglomération, et les moyens financiers à y consacrer ?

Nous adhérons au PDU actuel de ce point de vue.

- Quelle organisation et quels moyens humains proposerez-vous au sein de la communauté urbaine, de l'aire toulousaine, et de Tisséo, pour mettre en œuvre votre politique concernant les modes actifs ?

Les modes actifs ne peuvent être isolés des autres moyens de locomotion. C'est une analyse globale qui doit être systématiquement menée. Il est donc indispensable que cette appréciation technique de l'importance majeure du développement des modes actifs soit partagée. La mise en œuvre de ma politique en la matière passera par une organisation des services tenant compte des modes doux. Ces moyens humains seront adaptés en conséquence.

- Pourriez-vous détailler vos propositions, vos projets et votre avis concernant :

- **L'application de la loi sur l'air ?**

Sur le principe, nous sommes bien entendu très attachés au respect de la Loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Les efforts doivent être constants et réévalués au regard des résultats obtenus. Cela suppose, bien sûr, le respect du texte et de ses fondamentaux comme la mise en œuvre de ses orientations de manière volontariste.

Nous avons cependant une lecture globale des efforts à réaliser et nous considérons que les embouteillages de plus en plus importants sur la rocade comme sur le centre-ville participent à une dégradation évidente de la qualité de l'air respiré par les Toulousains. Notre politique de déplacements intégrera cette donnée.

De même, j'ai mis en place les navettes en centre-ville avec des modèles électriques. Nous regrettons que les nouvelles navettes fonctionnent avec des énergies polluantes.

- **Le déploiement des double-sens cyclables et du cédez-le-passage cycliste au feu dans toutes les villes de l'agglomération ?**

C'est sous mon mandat de Maire que les premiers double-sens cyclables ont été mis en place. Nous restons favorables à cette solution et à la mise en place de cédez le passage cycliste au feu. Nous avons cependant deux réserves : des conditions de sécurité doivent être garanties et le piéton doit faire l'objet d'une attention particulière.

- **Les aménagements cyclables et le stationnement vélo le long des projets de transports en commun en site propre (BHNS, tram), notamment lorsqu'un arbitrage doit être fait avec le stationnement automobile ?**

Ces aménagements sont indispensables et doivent s'inscrire dans une perspective d'équilibre. C'est sous mon mandat municipal qu'a été étudié le rééquilibrage des espaces stationnés. Déjà des arbitrages avaient été réalisés pour garantir le stationnement des deux roues, en particulier les vélos. C'est notre volonté de permettre à tous de profiter d'aménagements adaptés qui guidera les arbitrages requis.

- **L'emport des vélos dans le tram, l'aérotram (téléphérique) et le BHNS ?**

Nous y sommes bien sur favorables. Tout ce qui favorise la combinaison des modes de transports est souhaitable. La mise en œuvre de l'emport participe à cette action y compris en liaison avec des modes de transport comme le train.

- **Le réaménagement des abords de toutes les écoles, collèges et lycées de l'agglomération afin de créer une zone apaisée libérée de toute circulation automobile, et la création de stationnement vélos au sein de ceux-ci ?**

Maire de Toulouse, j'avais déjà initié une telle action qui est bien sûr indispensable. Ainsi, des espaces protégés ont été mis en place progressivement. Nous sommes bien sûr favorables aux aménagements de protection et aux aires de stationnement.

Nous souhaitons cependant attirer votre attention sur notre volonté d'une plus forte prise en compte des difficultés des familles qui parfois n'ont pas le choix et doivent se rendre avec des véhicules automobiles devant y déposer des

enfants. J'ajoute que la protection des enfants intègre aussi le risque des vélos et que ces aménagements protecteurs doivent aussi être pris en compte.

- **L'aménagement de garages à vélos sécurisés et visibles dans les principales gares multimodales de l'agglomération ?**

Nous y sommes très favorables.

- **La mise à niveau du réseau cyclable par la mise à zéro de tous les bateaux zéros (bordures basses), la suppression de toutes les chicanes et l'éclairage des principaux axes cyclables ?**

Nous y sommes favorables. Nous considérons cependant que certaines chicanes peuvent être utiles pour protéger les piétons. En particulier à certaines pistes cyclables passant à proximité d'établissements scolaires et où les risques de conflits et d'accident doivent être pris en compte.

- **Une plus grande sévérité envers le stationnement sauvage sur les bandes cyclables avec un montant d'amendes à 135€ (lorsque la loi autorisera les communes à en fixer le montant), des contrôles fréquents des polices et la mise en place de protections physiques pour empêcher ce stationnement ?**

Nous sommes favorables à la lutte contre le stationnement sauvage et plus largement à la verbalisation de toutes les fautes liées à la circulation. Nous ne souhaitons pas – par contre – nous engager sur des montants d'amendes dès maintenant. Nous ne souhaitons pas, en particulier, que ces amendes soient déséquilibrées et que cela apparaisse comme une fiscalité déguisée. La logique pénale et la sanction qu'elle suppose ne doivent pas se confondre avec la recherche de moyens fiscaux nouveaux.

- **L'évolution de VélôToulouse ?**

C'est durant mon mandat que VeloToulouse a été mis en place. Nous sommes donc bien sûr favorables à la poursuite de son développement.

- **La communication sur l'usage des modes actifs ?**

Cette communication était en place sous mon mandat ; nous sommes donc favorables à son maintien.

- **L'expression de la démocratie locale, en associant et en impliquant les associations d'usagers, dont l'association Deux pieds Deux roues, à l'élaboration de tout projet concernant les modes actifs ?**

Les relations entre votre association et les services municipaux étaient institutionnalisées depuis de longues années depuis Dominique BAUDIS. Comme Conseiller délégué à la circulation entre 1995 et 2001, j'avais

systematisé cette coopération, poursuivie ensuite par Jean-Michel LATTES à ce même poste de responsabilité entre 2001 et 2008. Un ingénieur du service circulation était dédié au vélo et des réunions de concertation régulière étaient organisées. Nous sommes donc favorables à la poursuite de cette concertation avec les associations représentatives des modes actifs.

- **Le déploiement d'un plan de déplacements piétons ?**

Nous y sommes favorables.

- **Quelle politique pour l'hyper-centre de Toulouse, en particulier :**

- **la poursuite du projet Busquets et la piétonisation du centre-ville,**

J'ai répondu précédemment.

- **la suppression totale du trafic de transit avec en particulier la fermeture du pont neuf à la circulation automobile,**

J'ai répondu précédemment.

- **la fermeture du parking du Capitole à la clientèle générale,**

J'ai répondu précédemment.

- **l'augmentation de l'offre de stationnements vélos en surface et dans les parkings souterrains,**

Nous y sommes favorables mais sous réserve de la prise en compte des besoins d'autres modes de déplacement. Comme indiqué précédemment, le vivre ensemble suppose la prise en compte des besoins de tous. La ville doit rester une ville accessible pour tous.

- **le réaménagement du canal du midi avec une rive réservée exclusivement aux modes actifs et aux transports en commun, et l'autre rive ouverte à la circulation générale et comportant également une voie verte,**

Cette hypothèse peut être étudiée sous réserve des orientations déjà données précédemment. Nous ne prenons donc aucun engagement avant le rendu de cette étude.

- **la régulation de la circulation et du stationnement des deux-roues motorisés ?**

J'ai initié la prise en compte du stationnement des vélos... mais aussi des deux roues motorisés dans les rénovations de voiries. Une régulation est nécessaire mais cela nous semble devoir constituer une réflexion permanente.

- **Que pensez-vous de notre proposition de limiter la vitesse sur l'ensemble de la ville de Toulouse à 30 km/h (à l'exception d'une liste restreinte d'axes structurants), et du réaménagement de toutes les rues et routes qui sont à 2x2 voies automobiles en 2x1 voies ?**

Nous n'y sommes pas favorables comme indiqué précédemment. Ce type d'aménagement est possible en fonction des voiries mais nous récusons l'idée d'un choix unique systématisé.

- **Quelle est votre position concernant notre proposition de couvrir la rocade entre la route de Narbonne et le canal du midi ?**

J'ai répondu précédemment.

- **Quelle est votre position concernant notre proposition de création d'un Réseau Express Vélo (REV) et d'un réseau d'agglomération, et quels moyens et calendrier pour y parvenir ?**

Nous y sommes favorables en tenant compte des remarques précédentes.

- **Enfin, pourquoi voterions-nous pour vous en tant que cyclistes et piétons ?**

Mon engagement pour le vélo en ville est ancien et sincère.

L'évolution de votre association intégrant désormais les piétons illustre clairement notre vision du vivre ensemble. Vous avez fait le choix de les prendre en compte dans un contexte où des conflits existaient avec des cyclistes. Nous partageons cette vision équilibrée et souhaitons la retrouver plus largement dans une politique globale prenant en compte le vivre ensemble de tous les Toulousains et la globalité de leurs besoins de déplacements. Cette prise en compte des besoins de tous – sans exclusion – nous semble le meilleur choix et nous ne doutons pas que vous en partagiez la vision.